



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 29 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2022, s'est réuni à Cruet – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		JF CLARAZ	
Giuseppina	PATRAS	MYANS		N. POMEON	
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET		M. SYMANZIK	
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

125-2022 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL (M14) – DM 2 - EXERCICE 2022

Rapporteur : Jacky DONJON

Le budget principal doit faire l'objet d'une décision budgétaire modificative n° 2 à ce stade de réalisation de l'exercice.

1 - Prise de participation en capital à la SPL de la Savoie – Chapitre 26 :

La Communauté de communes a décidé d'entrer au capital de la Société publique locale de la Savoie à hauteur de 3 375 actions à une valeur unitaire de 10 €.

Les inscriptions budgétaires 2022 ne permettent pas d'honorer cette prise de participation, aussi il est nécessaire de modifier les dépenses d'investissement pour créditer le chapitre 26 « Participations » par une diminution du chapitre 23 « Immobilisations en cours » comme suit :

- Le crédit du compte 261 Titres de participations à hauteur de 35 000 €
- Une diminution du compte 2313 Constructions à hauteur de 35 000 €

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	35 000,00	
2313	Constructions	35 000,00	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		35 000,00
261	Titres de participation		35 000,00

2 - Inscription de crédits de dépenses pour remboursement de FCTVA perçu – Chapitre 10 :

La Communauté de communes a bénéficié du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) au titre des travaux réalisés pour la construction du nouveau multi-accueil « La Glycine » à Myans au cours des exercices 2016 à 2018, dont les situations étaient réglées à l'OPAC de la Savoie.

À la fin des travaux, l'OPAC de la Savoie a transmis en 2021 à la Communauté de communes un quitus faisant apparaître un écart favorable entre le montant total de l'opération et le montant payé par la collectivité. Cet écart de 92 350,46 € a fait l'objet d'un remboursement de la part de l'OPAC en 2021.

Il convient dès lors de retourner à l'État la part de FCTVA reçue sur la base de ce remboursement, soit 15 149,17 €.

Le remboursement de FCTVA constitue une dépense au chapitre 10 / compte 10222. Il est proposé d'inscrire 16 000 € à ce chapitre en dépense afin de permettre ce remboursement, compensé par une diminution du chapitre 23 « Immobilisations en cours » d'un même montant.

Les ajustements de crédits proposés sont les suivants, en section d'investissement :

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		16 000,00
10222	F.C.T.V.A.		16 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 000,00	
2313	Constructions	16 000,00	

3 – Inscription de crédits nouveaux au chapitre 041 Opérations patrimoniales

La Communauté de communes a porté en 2018-2019 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de l'Espace Lac sur le Parc d'activités Alpespace. Cette mission devait être suivie de travaux permettant de dynamiser le Centre de vie du Parc, mais le projet a été revu et la mission avec le prestataire a pris fin. Les dépenses ont été imputées au compte 2313 Constructions, par erreur, et aujourd'hui il y a lieu d'intégrer ce bien au compte 2031, pour permettre de l'amortir correctement.

Pour ce faire, il est nécessaire d'annuler les écritures passées au compte 2313, via l'opération d'ordre suivante (sans flux de trésorerie et qui s'équilibre en dépense et recette d'investissement) :

- Emission d'un titre au compte 2313 Constructions, chapitre 041 Opérations patrimoniales pour 39 836,40 €
- Emission d'un mandat au compte 2031 Frais d'études, chapitre 041 Opérations patrimoniales pour 39 836,40 €

Les ajustements de crédits proposés sont les suivants, en section d'investissement :

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		40 000,00
2031	Frais d'études		40 000,00
R	RECETTE		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		40 000,00
2313	Constructions		40 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM n°2 du budget principal (M14) exercice 2022 comme suit :

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	51 000,00	91 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		40 000,00
2031	Frais d'études		40 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		16 000,00
10222	F.C.T.V.A.		16 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	51 000,00	
2313	Constructions	51 000,00	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		35 000,00
261	Titres de participation		35 000,00

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
I	INVESTISSEMENT		
R	RECETTE		40 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		40 000,00
2313	Constructions		40 000,00

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

